Persécution contre des élus FN à Limoges (87)

écrit par Marcher sur des oeufs | 25 avril 2018

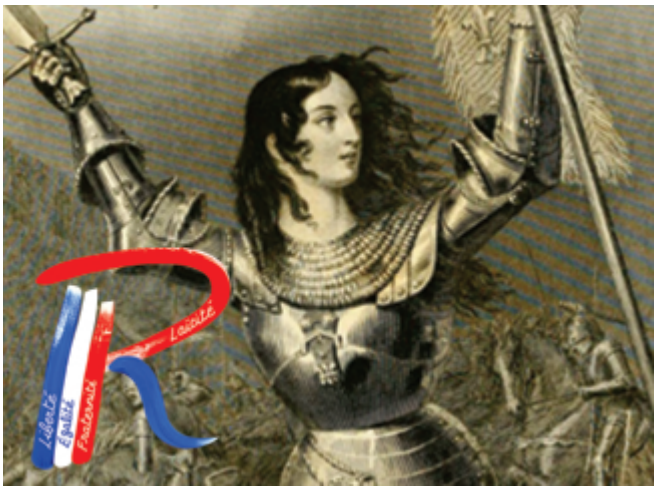

FN Limoges: le FN jugé pour provocation à la haine raciale dans le journal municipal

Des peines d'amendes ont été requises mardi contre trois élus du FN siégeant au conseil municipal de Limoges jugés pour « provocation à la haine raciale » dans un texte publié dans le journal municipal et signé de leur nom.

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), partie civile, avait déposé plainte après la publication, en janvier 2017, d'une « tribune libre » parue dans le journal municipal « Vivre à Limoges » et signée par les trois élus du parti d'extrême droite, Vincent Gérard, Christine Marty et Pierre Lafond.

Des peines de 1.500 euros d'amende ont été requises contre les trois prévenus poursuivis pour « provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion ».

Dans le court texte, les élus FN faisaient état, sans source ni témoignage d'une altercation au CHU de Limoges qui aurait opposé un homme à une employée de l'hôpital. Vincent Gérard s'en prenait aux « nouveaux habitants… », attribuant implicitement les faits à un migrant.

La tribune interrogeait les lecteurs: « devrait-on préparer nos épouses et nos filles à subir comme à Cologne et dans d'autres villes allemandes, les viols collectifs, les humiliations et les violences sous couverts d'une France

+terre d’accueil+ ? »
L’avocat de la Licra, Me Philip Gaffet, a réclamé un euro symbolique de dommages et intérêts. Vincent Gérard a déjà été condamné à de la prison avec sursis pour des violences avec menace d’une arme commises contre un bar étudiant du centre-ville de Limoges.
Le jugement a été mis en délibéré au 8 juin.
http://www.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/48426-fn-limoges-limoges-provocation-haine-raciale-journal.html